



**DIX-SEPTIEME REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANSCO
CLSG**

**RESOLUTION TRANSCO CLSG/CA/80/RES.25/06/18 AUTORISANT LA RE-
ALLOCATION DE FONDS CONSACRES AUX ACTIVITES DU PLAN DE
GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES) ET DU PLAN D'ACTION
ET DE REINSTALLATION (PAR) POUR L'INDEMNISATION DES PERSONNES
AFFECTEES PAR LE PROJET (PAP)**

Le Conseil d'Administration

CONSIDERANT la Décision A/DEC.17/01/03 du 26^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Dakar le 31 janvier 2003, relative au Protocole sur l'Energie de la CEDEAO;

CONSIDERANT l'Acte Additionnel A/SA.3/1/08 adopté lors du 33^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Ouagadougou le 18 Janvier 2008, portant adoption de la Stratégie de l'EEEOA de mise en œuvre des lignes de transport;

CONSIDERANT l'Acte Additionnel A/SA.12/2/12 adopté lors du 40^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Abuja le 17 Février 2012, portant adoption du Plan Directeur actualisé des Moyens de Production et de Transport de l'Energie Electrique des Etats Membres de la CEDEAO;

CONSIDERANT le Traité pour la Construction, l'Exploitation et le Développement de la Ligne d'Interconnexion Électrique Côte d'Ivoire – Libéria – Sierra Leone - Guinée (CLSG) signé le 5 Mars 2012 par les quatre Chefs d'Etat des pays impliqués dans le Projet;

CONSIDERANT les Statuts et le Pacte d'Actionnaires de TRANSCO CLSG adoptés à Monrovia le 27 Août 2013;

CONSIDERANT la Résolution TRANSCO CLSG/S.HOLDERS/2/RES.27/08/13 de la 1^{ère} Assemblée Générale de TRANSCO CLSG tenue à Monrovia le 27 août 2013 portant nomination des Administrateurs représentant les actionnaires de TRANSCO CLSG au sein du Conseil d'Administration;

CONSIDERANT la Résolution TRANSCO CLSG/ S.HOLDERS /3/RES.27/08/13 de la 1^{ère} Assemblée Générale de TRANSCO CLSG tenue à Monrovia le 27 août 2013 relative à la nomination du Président du Conseil d'Administration de TRANSCO CLSG;

NOTANT la nomination de M. Mohammed Mulibah SHERIF le 5 septembre 2014 par le Conseil d'Administration et sa prise de service à la même date;

NOTANT l'Accord de Siège du 3 décembre 2014 signé entre le Gouvernement de Côte d'Ivoire et le Secrétariat Général de l'EEEOA au nom de TRANSCO CLSG;

VU les retards accusés sur le calendrier global du projet et la nécessité d'accélérer le processus de mise en œuvre du projet notamment par la finalisation des indemnisations,

NOTANT que, sur la base du niveau de compensation faite dans les quatre pays, les fonds disponibles ne seront pas suffisants pour couvrir le reste des compensations pour la ligne de transport et les postes

VU les rapports des 8^{ème} Réunions du Comité Technique et du Comité Finance et Administration du Conseil d'Administration tenues à Abidjan respectivement les 20 et 21 juin 2018.

DECIDE :

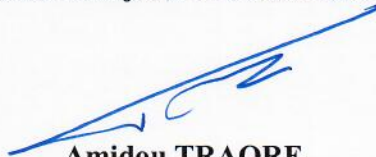
Article 1 : Le Directeur Général de TRANSCO CLSG est autorisé à procéder à la réallocation des montants disponibles alloués aux activités du PGES et du PAR pour le paiement total des indemnisations des personnes affectées par le Projet.

Article 2 : Le Directeur Général de TRANSCO CLSG devra soumettre au Conseil d'Administration, une situation détaillée de l'augmentation des budgets d'indemnisations en tenant compte des spécificités légales et réglementaires de chaque pays.

Article 3 : La présente Résolution prend effet à compter de sa date de signature.

Article 4 : Le Directeur Général de TRANSCO CLSG est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la mise en application de cette Résolution.

Fait à Abidjan, le 25 Juin 2018



Amidou TRAORE
Président du Conseil d'Administration